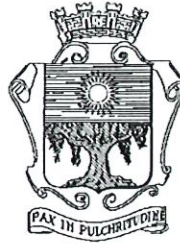


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_10-DE  
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 : URBANISME – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RECONSTITUTION D'UNE FRISE SOUS AVANCEE DE TOITURE ET DE DEUX DECORS DE FACADE- 8 AVENUE ALBERT 1ER

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_10-DE  
Reçu le 03/10/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

X – URBANISME – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RECONSTITUTION D'UNE FRISE SOUS AVANCEE DE TOITURE ET DE DEUX DECORS DE FACADE- 8 AVENUE ALBERT 1ER

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération municipale n°04 du 14 novembre 2023,  
Vu le budget primitif,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale d'urbanisme du 20 juin 2024,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale culture, traditions et patrimoine du 08 juillet 2024,

L'immeuble situé au 8 avenue Albert 1er « villa Capri », a fait l'objet d'un ravalement de façade, autorisé le 18 octobre 2023 par déclaration préalable n°006 011 23 S 0022.

Lors de ces travaux, il a été procédé à la rénovation d'une frise et de décors peints préexistants.

Au titre de la délibération municipale n°10 du 13 février 2002, les travaux de restauration et de reconstitution d'éléments présentant un intérêt architectural, tels que les décors peints, les fresques, les frises, les trompe-l'œil menés sur des façades de biens immobiliers situés sur le territoire communal, peuvent être subventionnés à hauteur de 50%, dans la limite d'un plafond maximum de 7 000 € TTC.

Le syndic de la copropriété, l'agence CYTIA a transmis, en mairie, le 30 mars 2024, une demande de subvention, pour une prise en charge de ces dépenses à hauteur de 50% en vertu de la délibération municipale n°04 du 14 novembre 2023.

La Commission d'urbanisme, réunie le 20 juin 2024, a émis un avis favorable et que la commission culture, réunie le 08 juillet 2024 a également émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant 2 664 euros portant sur la rénovation d'une frise et de deux décors peints de la « Villa Capri », situé au 8 avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer,

**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_10-DE  
Reçu le 03/10/2024



- DIT que la subvention sera attribuée au syndic CYTIA, ayant son siège au 24, boulevard Maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer, gestionnaire de la copropriété « Villa Capri »,
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au Chapitre 204 du budget primitif de l'exercice 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_10-DE  
Reçu le 03/10/2024

